

Plan particulier d'intervention

Communes situées dans le périmètre des **20 km de la centrale nucléaire de Gravelines**.

Le Plan particulier d'intervention est la réponse opérationnelle apportée par les pouvoirs publics en **cas de risque à l'extérieur de la centrale**.



Comment se tenir informé localement ?

Préfecture du Nord

 @prefet59
 @prefetnord
www.nord.gouv.fr

Préfecture du Pas-de-Calais

03 21 21 20 00
 @Prefet62
www.pas-de-calais.gouv.fr

Centrale nucléaire de Gravelines

 @EDFGravelines
www.edf.fr/Gravelines

Commission Locale d'Information de Gravelines

03 28 23 81 57
 @cli_gravelines
www.cli-gravelines.fr

Autorité de Sûreté Nucléaire

 @ASN
www.asn.fr

Portail interministériel des risques majeurs

 @Risques_gouv
www.risques.gouv.fr